DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE
COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

VU la décision du 20 juillet 2011 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Monsieur Michel BONNEU, premier conseiller, est désigné comme président titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne.

ARTICLE 2 : Madame Katia TOUBLANC de SCHOTTEN, conseiller, est désignée en qualité de présidente suppléante.

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

ARTICLE 4 : Copie de cette décision sera transmise à Monsieur Michel BONNEU, à Madame Katia TOUBLANC de SCHOTTEN, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort, au préfet de l'Orne, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 1er septembre 2014.

Le Président
du Tribunal Administratif de Caen,

A. MENDRAS